

PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2023

Etaient présents : GOUIRAND Alain, LEBOUIC Nathalie, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, MISTRE Suzie

Etaient Absent(s) excusé(s) représentés : M. FRANC Daniel (pouvoir à M. GOUIRAND Alain), Mme LEMEURE Sabrina (pouvoir à Mme MISTRE Suzie), M. NOUVEL Yannick (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle).

Absente excusée : Mme FIORITO Marie-Laure.

Absents : Mme BLANC Chantal, Mme EYMARD Laurence, M. GARCIA Jean.

Secrétaire de séance : Monsieur CAVALIER Baptiste.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 mai 2023,**
- 2 - Convention groupement de commande (COTELUB) : Délibération,**
- 3 - Modifications des statuts de COTELUB : Délibération,**
- 4 - Caméras de surveillance : Devis,**
- 5 - Proposition commerciale ORANGE,**
- 6 - Portage de repas à domicile : Convention,**
- 7 - Intervention musicale aux écoles : Augmentation du nombre d'heures.**

Questions diverses

1 – Approbation du Procès-Verbal du 22 mai 2023

Lecture du PV du 22 mai 2023.

L'assemblée APPROUVE à l'unanimité le PV du 22 mai 2023.

2 - Convention groupement de commande (COTELUB) : Délibération,

A l'initiative du groupe de travail « mutualisation » au sein de COTELUB, il est proposé la création d'un groupement de commandes concernant les marchés suivants :

- Maintenance informatique (infogérance, cyber sécurité, ...),
- Fournitures de matériels informatiques,
- Fournitures administratives,
- Prestation de veille et de montage de dossiers de demandes de subventions et financement.

COTELUB est le coordonnateur de ce groupement et assure l'essentiel des missions de passation des marchés.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'approuver la convention de groupement de commandes.

L'assemblée à l'unanimité APPROUVE la convention de groupement de commande et autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires.

3 - Modifications des statuts de COTELUB : Délibération,

Monsieur Le Maire rappelle que COTELUB est compétente en matière de développement économique et en complément de cette compétence, elle souhaite se doter de nouvelles compétences facultatives pour amplifier son action dans le domaine économique, à savoir :

- Le soutien aux acteurs culturels participant au rayonnement touristique du territoire,
- La création, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de pépinières d'entreprises,
- La création, la gestion et le soutien aux tiers lieux.

MERLINO B : « Est-ce que ces modifications de statuts sont les prémices d'une prise en charge des PLU des communes ? »

LEBOUC N : « Non, Le Président est contre cette prise de compétence. »,

BONETY M : « L'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage est-elle prévue dans les statuts de COTELUB ? »,

CAVALIER B : « Certainement, mais cela ne concerne pas notre commune car nous ne rentrons pas dans les critères obligatoire »,

RODRIGUEZ M : « J'ai une question sur le préambule, pourquoi COTELUB précise ce point, c'est un peu paradoxal puisque nous n'en faisons pas partie »,

LEBOUC N : « COTELUB ayant adhéré à la charte du PNRL, il faut respecter les conditions même si on en n'est pas membre, on a certaines contraintes puisqu'on fait partie de COTELUB »,

BONETY M : « Qu'est-ce que le tiers-lieu ? »,

LEBOUC N : « C'est une offre de service où sont regroupés plusieurs acteurs dans un même domaine de compétence, par exemple Pôle emploi et la mission locale »,

Monsieur Le Maire propose d'approuver les nouveaux statuts et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

L'assemblée à la majorité APPROUVE les nouveaux statuts et AUTORISE Monsieur Le Maire à les signer.

POUR : 9 (GOUIRAND Alain, LEBOUC Nathalie, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, MISTRE Suzie, M. FRANC Daniel LEMEUR Sabrina).

ABSTENTIONS : 2 (NOUVEL Yannick, RODRIGUEZ Marielle).

4 - Caméras de surveillance : Devis,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les incivilités qui se sont déroulées sur les parkings de la commune ces derniers mois, afin de sécuriser les lieux et de prévenir ces infractions, il propose d'installer des caméras de surveillance sur la voie publique notamment :

- Aux deux entrées principales de la commune,
- Au croisement de Cabrières,
- Parking « Les cerisiers »,
- Parking « Chemin des aires » (2),
- Parking « Ancienne Mairie ».

Il présente deux devis :

- Société SURIVEIL = 20 793.29 € TTC
- Société ACOM = 20 358.00 € TTC

Il précise que les gendarmes ont validé le projet de caméras et ont conseillé la société ACOM pour la qualité des images. La VIDEOPROTECTION est subventionnée par la Région et le FIPD 5Pr2fecture de Vaucluse)

RODRIGUEZ M : « Les gendarmes ont précisé qu'il y avait deux commissions par an pour valider le projet, on fait donc le dossier maintenant ? »,

LE MAIRE : « On peut les installer maintenant, mais elles seront éteintes, j'ai rencontré Madame La Préfète qui m'a affirmé que les procédures vont être allégées et que dès que notre dossier sera prêt, il y aura une commission extraordinaire pour l'étudier, vu l'importance du problème. »,

CLALC JB : « Combien de temps sont-elles garanties ? »,

LE MAIRE : « Effectivement ce n'est pas noté dans le devis, je vais le demander »,

CALAC JB : « Ne peut-on pas faire un contrat de location sur deux ans et à la fin du contrat les acheter, cela nous laisserait du temps pour monter le dossier avec les demandes de subventions. »,

CALAC JB : « Qui aura accès au contenu des vidéos ? »,

LE MAIRE : « Les gendarmes, Le Procureur de la République, Le Magistrat et Le Maire ».

L'assemblée à l'unanimité. ADOPTE :

- La proposition commerciale de la société ACOM,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à constituer le dossier de demande d'autorisation préfectorale et de subventions.

5 - Proposition commerciale ORANGE,

Monsieur Le Maire présente une nouvelle proposition d'ORANGE qui prévoit la mise en conformité de notre câblage séparé du standard.

Si la commune décide de s'engager avec ORANGE, le câblage sera fait en premier et les abonnements téléphoniques ne débiteront qu'à la fin de notre contrat chez CLOUD ECO.

L'assemblée à l'unanimité ACCEPTE la proposition d'ORANGE.

6 - Portage de repas à domicile : Convention,

Monsieur Le Maire laisse la parole à Monsieur MERLINO pour présenter ce projet.

Monsieur MERLINO rappelle que ce projet avait déjà été évoqué lors de différente séance afin de répondre au besoin de ses habitants et pour le bien-être de nos anciens.

La convention précise les conditions de livraison (tous les jours du lundi au vendredi), le tarif du repas est de 13 € 50 par jour.

Il précise que si nous sommes d'accord sur le principe il faudra fixer le montant de la participation financière de la commune ainsi que les critères d'attribution.

La sélection peut être faite en interne par rapport aux personnes connues ou bien on peut s'appuyer sur les dossiers d'APA.

Si on part sur cette aide il faut définir une enveloppe budgétaire.

BONETY M : « *On en avait déjà parlé et l'enveloppe avait été calculée sur 10 000.00 €/an, la participation de la commune serait de 3.50 € par repas* »

RODRIGUEZ M : « *Pour faire le calcul, vous vous êtes basé sur combien de personnes ?* »,

BONETY M : « *10 personnes* »,

RODRIGUEZ M : « *Et pour ceux qui ne bénéficient pas de l'APA mais qui sont en situation de handicap ou autre ?* »,

MERLINO B : « *On est parti sur cette base mais en cas de difficulté majeures on peut très bien décider de participer, on n'est pas tenu que par l'APA* »,

RODRIGUEZ M : « *Les familles donnent 3€ pour le repas de la cantine et ce dernier coûte environ 10 € à la collectivité, pour nos anciens le processus est inversé pourquoi ne donne-t-on pas pareil ?* »

MERLINO B : « *C'est une question de budget* »,

RODRIGUEZ M : « *Comment allez-vous procéder ?* »,

BONETY M : « *On va l'annoncer dans le PAPAFAARD* »,

MERLINO B : « *Dans cette annonce on précisera la participation de la commune* »,

CAVALIER B : « *Ne peut-on pas faire un état des lieux à travers le PAPAFAARD,* »,

RODRIGUEZ M : « *Il ne faut pas préciser la participation de la commune* »,

MERLINO B : « *Il faut faire une expérimentation sur un an* ».

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la mise en place de ce service.

L'assemblée à l'unanimité APPROUVE le principe de la mise en place de ce service.

7 - Intervention musicale aux écoles : Augmentation du nombre d'heures.

Actuellement l'enseignement musical à l'école est de 3 heures hebdomadaire pour un coût de 5 700.00 € dont 2 850 € sont pris en charge par le CD 84.

Les intervenants musicaux et les enseignants souhaitent une augmentation horaire de l'enseignante musique afin que chaque enfant puisse bénéficier de ces cours musicaux dans de bonnes conditions.

L'heure hebdomadaire passerait à 5 heures pour un coût de 9 500.00 €, le CD84 prendrait à sa charge 4 750.00 €.

L'assemblée à l'unanimité DECIDE d'accorder l'augmentation horaire de l'enseignement musical à 5 heures hebdomadaire.

Questions diverses

1) MISTRE Suzie

⇒ Paiement du parking de La Bonde ? les gens posent des questions à ce sujet, infos de la part de COTELUB,

Réponse : « *Le parking est sur la commune de La Motte, mais c'est COTELUB qui fait payer 2 €/jour – gratuit de 19 H à 9 H* »

RODRIGUEZ M : « *Tu peux rentrer et sortir comme tu veux quand tu as payé ?* »,

LLE MAIRE : « *Oui* »,

RODRIGUEZ M : « *Quand on a posé la question au Président de COTELUB pourquoi ce paiement, il a répondu pour la création de 2 emplois, est-ce le cas ?* »,

LE MAIRE : « *Effectivement il a bien été créé deux emplois* »,

RODRIGUEZ M : « *Il a précisé aussi que ce serait payant uniquement pendant la saison estivale* »,

LE MAIRE : « *Non, je pense que ce sera payant toute l'année, information à vérifier* ».

2) La Mairie

⇒ L'école souhaite reconduire le projet « Piscine » l'année scolaire prochaine, est-ce que la Mairie accepte de subventionner ? »

L'assemblée accepte à l'unanimité.

Questions diverses de l'opposition

- La vérification du parc de jeux avant l'ouverture par l'organisme agréé est-elle déjà planifiée ?

LE MAIRE : « *Non car les travaux ne sont pas terminés, dès que nous connaissons la date de fin de chantier le bureau VERITAS viendra contrôler avant ouverture du parc* ».

- Il était prévu de lui donner un nom, est-ce qu'une réflexion est déjà menée ?

LE MAIRE : « *Personnellement j'ai pensé donner le nom de l'ancien propriétaire du terrain, M. GABERT Pierre et lui associer le prénom de son frère Raymond* »

LE MAIRE : « *Il faut que chacun réfléchisse à ce futur nom* ».

Fin de la séance : 20 H 00.

Le Maire,
A. GOUIRAND

Le Secrétaire de Séance,
B. CAVALIER

Procès-verbal modifié lors de la séance du 06 juillet 2023, sur le point 6 concernant le portage de repas à domicile, notamment sur l'intervention de Madame RODRIGUEZ Marielle, dans :

- Sa phrase « *Pour faire le calcul vouspersonnes ?* » il faut corriger la faute d'accord basé → basés.
- Sa phrase « *Et pour ceux qui ne bénéficient pas ...ou autre ?* » elle souligne ne pas avoir tenu ces propos mais plutôt « *Et pour ceux qui ne bénéficient pas de l'APA mais qui souhaitent bénéficier de ce service sans participation de la Mairie ?* ».